



Forum: Hors Sujet !!

Topic: Recherche personne calée en droit du travail!!!!

Subject: Recherche personne calée en droit du travail!!!!

Posté par: gaban

Contribution le : 11/8/2007 17:07:06

Bonjour!

Désolé d'accaparer les forum pour un soucis personnel, mais je me retrouve sans aucune ressource, cherchant depuis des jours des infos sur la loi, coincé par des sites payants!

J' explique: Je travaillais depuis presque 3 ans dans une boite de teleprospection où l' on m' a engager pour faire de la maintenance sur appareils bancaires. L' entreprise étant en redressement judiciaire, elle fut rachetée depuis 2 ans, et mon cdi reconduit. Depuis quelques temps, la boite va mal et l' on est sensé prendre des appels pour divers missions totalement sans rapport (jusqu' à 7 missions), en meme temps,sans avoir reçu de réelles formations. Plusieurs fois convoqué pour avoir revendiqué la totale incohérence de ce systeme, et ses conséquences sur la qualité de notre travail et notre santé mentale, j' ai états plusieurs fois sujet à des intimidations et de fortes recommandations pour que j' anticipe un départ volontairement si je n' acceptais pas ces conditions. Suite à plusieurs altérations orales, j' ai consulté un medecin qui m' a arrêté, puis la medecine du travail m' a déclaré inapte à tout poste dans l' entreprise, sansreclassement possible.

Après avoir été convoqué pour m' annoncer mon licenciement (et accessoirement m' envoyer quelques tirs), j' ai reçu un avis de licenciement m' indiquant que j' ai un préavis de 2 mois à effectuer, sans aucune rémunération, et sans bien sur que je puisse m' inscrire aux assédics. La médecine du travail m' avait indiquer que 1 mois après le prononcement de l' inaptitude, l' employeur devant justifier ses demarches de recherches pour un reclassement et ne pouvant me replacer devait etre obligé de me licencier et me verser mes indemnités. Sans quoi, au delà des 1 mois, l' employeur devais me verser mon salaire, jusqu' au licenciement.

Hors, d' apres d' autres personnes, le licenciement n' est pas une obligation, tout comme le versement du salaire!

Ca veut dire que je suis baisé, quoiqu' il arrive?

N'ai je pas plus de droits?

J' ai pris rebdez-vous avec l' inspection du travail, mais si vous avez des précisions....

Ah oui, je ne suis pas le seul à etre dans ce cas, mais une action collective risque d' etre trop compliquée.

Merci pour toute info (et sorry pour les modos!)